

LE LUNDI 8 JUILLET 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au 751, rue Principale à Saint-Liguori le lundi 8 juillet 2019 à 20 heures. La séance est présidée par son honneur la mairesse, Mme Ghislaine Pomerleau. Sont également présents mesdames les conseillères Anick Desrosiers et Karine Pomerleau ainsi que messieurs les conseillers Jean Bourgeois, Jean-Paul Richard, Claude Bélisle et Pierre-Luc Payette.

Est aussi présent M. Simon Franche, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
- 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JUIN 2019
4. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER
5. ADMINISTRATION
- 5.1 ADOPTION D'UNE POLITIQUE POUR LA MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ PUBLIC AU PIED DU COURANT
- 5.2 DÉPÔT DES LETTRES DE DÉMISSION POUR LES SIÈGES #2 ET #5 DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LIGUORI
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. CORRESPONDANCE
- 7.176 DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION HORS-FOYER POUR L'ACHAT D'ÎLOT À DÉCHET ET RECYCLAGE
- 7.206 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA COALITION DES ORGANISATIONS ACADIENNES DU QUÉBEC - 2019
- 7.208 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE (CAMF) - 2019
- 7.214 OFFRE DE SERVICE DE DAUPHIN MULTISERVICE POUR LE FAUCHAGE DES CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA SAISON 2019
- 7.216 MANDAT À CASTONGUAY, ROBITAILLE ET HARNOIS POUR LA CRÉATION DE DEUX SERVITUDES SUR LE LOT 4 372 913 – CENTRE D'HÉBERGEMENT DE SOINS LONGUE DURÉE ARMAND MARCHAND
- 7.219 MANDAT À CASTONGUAY, ROBITAILLE ET HARNOIS POUR UNE OPÉRATION CADASTRALE SUR LES LOTS 4 372 872 ET 4 372 882 AINSI QUE LA CRÉATION D'UNE SERVITUDE
- 7.223 DEMANDE DE CLUB DE MOTONEIGE CARAVANE RAWDON POUR LA SIGNALISATION DE PASSAGE DE MOTONEIGE
- 7.226 RÉSOLUTION D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CONTRE L'IMPLANTATION D'UN AÉRODROME SUR SON TERRITOIRE
- 7.227 EMBAUCHE DE M. STEVE MAILHOT À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE
- 7.229 DEMANDE DE CONTRIBUTION DU RÉSEAU DES FEMMES ÉLUES DE LANAUDIÈRE
- 7.231 DÉCOMPTE PROGRESSIF #8 SINTRA INC. – PROJET D'ÉGOUT VOLET CONDUIT SANITAIRE
- 7.232 DÉCOMPTE PROGRESSIF #1 SINTRA INC. – PROJET D'ÉGOUT VOLET ÉTANG AÉRÉ
- 7.237 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION (CARA)

- 7.241 DÉCOMPTE PROGRESSIF #2 – ASPHALTAGE DES RUES MINI, ADAM ET UNE PARTIE DE LA RUE DES ÉRABLES – RÉCEPTION FINALE
- 7.242 DÉCOMPTE PROGRESSIF #1 – RÉFECTION DU RANG DOUBLE ET DE LA RUE HÉROUX
- 7.244 DÉCOMPTE PROGRESSIF #2 – ASPHALTAGE DU DOMAINE PAUZÉ PHASE 2
- 7.246 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ / LOT 4 373 017
- 8. VARIA
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, madame Ghislaine Pomerleau, mairesse, procède à l'ouverture de la séance.

2019-146

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Anick Desrosiers,

et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus précité.

Adoptée.

3 PROCÈS-VERBAUX

2019-147

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JUIN 2019

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, dispense de lecture est donnée au secrétaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Paul Richard,

et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2019 tel qu'il a été rédigé.

Adoptée.

2019-148

4. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

201900515 (I)	Maison des jeunes Saint-	CONTRIBUTION MAISON DES	1 000,00 \$
201900516 (I)	SINTRA INC.	DÉCOMPTE PROGRESSIF #7 RES.	596 227,89 \$
201900517 (I)	FQM	INSCRIPTION CONGRES FQM	918,65 \$
201900518 (I)	Chèque annulé		0,00 \$
201900519 (I)	Excavation Normand Majeau	TRAVAUX DOM. PAUZÉ	51 662,12 \$
201900520 (I)	FESTI-JEUX	FÊTE NATIONALE 2019	745,00 \$
201900521 (I)	L'AGENCE JAUNE	FÊTE NATIONALE 2019 VILAIN	6 898,51 \$
201900522 (I)	AGENCE LA TOURNÉE	FAITE NATIONALE 2019 NOIR	3 449,25 \$
201900523 (I)	TOILETTES LANAUDIÈRE	FÊTE NATIONALE 2019	523,14 \$
201900524 (I)	STAGELINE	FÊTE NATIONALE 2019	2 296,63 \$
201900525 (I)	MARCEL GAGNON	FÊTE NATIONALE 2019	4 000,00 \$
201900526 (I)	PASSE-MONTAGNE INC.	FÊTE NATIONALE 2019	1 633,09 \$
201900527 (I)	GROUPE SÛRETÉ INC.	FÊTE NATIONALE 2019	889,57 \$
201900528 (I)	JENNY HÉROUX-PICARD	FÊTE NATIONALE 2019	1 180,00 \$
201900529 (I)	SERVI-FROID	FÊTE NATIONALE 2019	210,00 \$

201900530 (I)	MINISTÈRE DES FINANCES	QUOTE-PART SÛRETÉ DU	93 809,00 \$
201900531 (I)	INSTA COUPE INC.	DÉCHIQUEPAGE BRANCHES	4 248,61 \$
201900532 (I)	BENJAMIN TRUDEL	FORMATION INCENDIE	300,00 \$
201900533 (I)	DENIS LACHAINE	VÊTEMENT VOIRIE	97,67 \$
201900534 (I)	DB PRODUCTION INC.	FÊTE NATIONALE 2019	11 784,94 \$
201900535 (I)	JEAN BOURGEOIS	REVITALISATION MUNICIPALITÉ	30,85 \$
201900536 (I)	PITNEY BOWES (location)	LOCATION TIMBREUSE	43,91 \$
201900537 (I)	GHISLAINE CHÉNIER	FRAIS DE DÉPLACEMENT	91,54 \$
201900538 (I)	SIMON FRANCHE	CONGRES ADMQ 2019	757,51 \$
201900539 (I)	Agence du revenu du Canada	VERSEMENT PÉNALITÉ	340,84 \$
201900540 (I)	Chèque annulé		0,00 \$
201900541 (I)	GBI EXPERTS-CONSEILS	DÉCOMPTE #10 PROJET ÉGOUT	29 031,19 \$
201900542 (I)	CASH	Argent comptant fête nationale	2 075,00 \$
201900543 (I)	CASH	FRAIS DE POSTE	135,20 \$
201900544 (I)	MIGUEL RENAUD	REMB. ENTRETIEN JEUX D'EAU	492,03 \$
201900545 (I)	ALEXANDRE BRIÈRE	REMB. ENTRETIEN JEUX D'EAU	97,28 \$
201900546 (I)	Amilia		113,83 \$
201900547 (I)	Amilia		113,83 \$
201900548 (I)	Amilia		113,83 \$
201900549 (C)	Amilia		113,83 \$
201900550 (C)	SSQ Groupe Financier	Assurance collective	4 656,99 \$
201900551 (I)	MARCHE DES RAPIDES	ESSENCE VOIRE	1 356,24 \$
201900552 (I)	M. CLAUDE BÉLISLE	FÊTE NATIONALE 2019	476,00 \$
201900553 (I)	GHISLAINE POMERLEAU	FÊTE NATIONALE 2019	51,00 \$
201900554 (I)	MIGUEL RENAUD	FRAIS DE DÉPLACEMENT	27,60 \$
201900555 (I)	Line Forest	BUREAU DE POSTE	825,52 \$
201900556 (I)	Cassandra Perreault	FRAIS DE DÉPLACEMENT	457,00 \$
201900557 (I)	HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ LUMIÈRES DE RUES	864,18 \$
201900558 (I)	MRC DE MONTCALM	QUOTE-PART ÉVALUATION	2 096,75 \$
201900559 (I)	Amilia	Logiciel camp de jour	175,31 \$
201900560 (I)	Rôtisserie Joliette	FÊTE NATIONALE 2019	2 989,35 \$
201900561 (I)	MUNICIPALITÉ DE SAINT-	RÉFECTION RANG DOUBLE	31 214,52 \$
201900562 (I)	Retraite Québec	REMISES DE L'EMPLOYEUR	1 008,01 \$
201900563 (I)	SECTION LOCALE 5172	REMISES DE L'EMPLOYEUR	265,38 \$
201900564 (I)	Fonds de solidarité FTQ	REMISES DE L'EMPLOYEUR	1 850,42 \$
201900565 (I)	CAISSE DESJARDINS DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR	15 534,11 \$
201900566 (I)	Maison des jeunes Saint-	VERSEMENT MAISON DE	3 000,00 \$
201900567 (I)	PRODUITS SANY INC.	PRODUITS NETTOYANTS	136,19 \$
201900568 (I)	FONDS DE L'INFORMATION	MUTATIONS	48,00 \$
201900569 (I)	HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ PONT	29,76 \$
201900570 (I)	MARCHE DES RAPIDES	FÊTE NATIONALE 2019	2 906,17 \$
201900571 (I)	EBI ENVIRONNEMENT INC.	DISTRIBUTION COMPOST	20 183,25 \$
201900572 (I)	EXCAVATION DENIS	TRAVAUX VOIRIE	4 062,07 \$
201900573 (I)	CODERRE O. & FILS /ST-	ENTRETIEN TERRAIN DES	727,97 \$
201900574 (I)	PATRICK MORIN INC.	ENTRETIEN BÂTIMENT	110,67 \$
201900575 (I)	CRGH ARPENTEURS-	HONORAIRES ÉGOUT	1 332,26 \$
201900576 (I)	CENTRE DE LOCATION	LOCATION OUTIL VOIRIE	103,48 \$
201900577 (I)	FQM	FOURNITURES DE BUREAU	220,50 \$
201900578 (I)	SERGE DAIGLE	ENTRETIEN LUMIÈRES DE RUE	468,71 \$
201900579 (I)	HYDRAULIQUE B.R.INC.	ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE	715,52 \$
201900580 (I)	ALARME BEAUDRY	ENTRETIEN SALLE MUNICIPALE	2 544,39 \$
201900581 (I)	MUNICIPALITÉ DE SAINT-	ENTRAIDE INCENDIE	1 116,99 \$
201900582 (I)	ORKIN Canada	ENTRETIEN SALLE MUNICIPALE	207,54 \$
201900583 (I)	POSTES Canada	ENVOI POSTAL	332,12 \$
201900584 (I)	CANADIAN TIRE	ENTRETIEN INFRASTRUCTURE	37,45 \$

201900585 (I)	S.R. BOURGEOIS & FRÈRE	ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE	328,15 \$
201900586 (I)	Municipalité de Rawdon	ÉQUIPEMENT DE LOISIR	239,94 \$
201900587 (I)	PITNEY WORKS (timbres)	TIMBRES	36,97 \$
201900588 (I)	DAVID GAUDET ÉLECTRIQUE	FB	2 555,98 \$
201900589 (I)	XEROX CANADA LTÉE	FOURNITURES DE BUREAU	420,97 \$
201900590 (I)	CMP MAYER INC.	ÉQUIPEMENT INCENDIE	665,42 \$
201900591 (I)	Info Page	COMMUNICATIONS INCENDIE	116,07 \$
201900592 (I)	SYLVIE LAFERRIÈRE	FRAIS DE DÉPLACEMENT	129,90 \$
201900593 (I)	PIXEL IMPRESSION	FÊTE NATIONALE 2019	1 259,55 \$
201900594 (I)	MESSER	ÉQUIPEMENT GARAGE	568,03 \$
201900595 (I)	CLIMATISATION C. BEDARD	ENTRETIEN BÂTIMENT	308,25 \$
201900596 (I)	JOLIETTE DODGE	ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE	156,03 \$
201900597 (I)	NORDIKEAU INC.	ANALYSE EAU AQUEDUC	119,46 \$
201900598 (I)	YVAN GAUDET C.A.	AUDIT FIN D'ANNE 2018	919,80 \$
201900599 (I)	CSST	VERSEMENT PÉNALITÉ	57,83 \$
201900600 (I)	RENÉ LAVOIE PROTEC-FAUNE	ENTRETIEN INFRASTRUCTURE	632,36 \$
201900601 (I)	CARREFOUR ACTION	RENOUVELLEMENT ADHÉSION	88,53 \$
201900602 (I)	DR SERVICE & PIÈCES	ENTRETIEN TERRAIN DES	83,93 \$
201900603 (I)	L'AMI DU BUCHERON	ENTRETIEN ÉQUIPEMENT	185,00 \$
201900604 (I)	SERRURIER MRC	ÉQUIPEMENT BÂTIMENT	110,32 \$
201900605 (I)	TRIVIUM AVOCATS	HONORAIRES JURIDIQUES	1 319,53 \$
201900606 (I)	Agence du revenu du Canada	VERSEMENT PÉNALITÉ	342,47 \$
201900607 (I)	HAMSTER	FOURNITURES DE BUREAU	977,27 \$
201900608 (I)	DE GRAND PNEUS ET FILS	ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE	499,89 \$
201900609 (I)	SOLMATECH INC.	HONORAIRES RUES MINI ADAM	2 560,49 \$
201900610 (I)	AMARO	ALIMENT ET BOISSON	132,25 \$
201900611 (I)	L'ATELIER URBAIN	REFONTE PLAN ET RÈGLEMENT	596,72 \$
201900612 (I)	PÉPINIÈRE VILLENEUVE	DISTRIBUTION PETITS ARBRES	676,58 \$
201900613 (I)	BRIGITTE GIRARD	COURS DE YOGA ÉTÉ 2019	720,00 \$
201900614 (I)	ENGLOBE CORP.	TRAVAUX ÉGOUTS	2 411,62 \$
201900615 (I)	PARALLÈLE 54	TRAVAUX ÉGOUTS	3 650,46 \$
201900616 (I)	TOILETTES LANAUDIÈRE	FÊTE NATIONALE 2019	741,59 \$
201900617 (I)	Nanotech informatique inc.	FB	969,82 \$
201900618 (I)	LA SINFONIA DE	FRAIS DE DÉPLACEMENT ÉLU	145,00 \$
201900619 (I)	DANOVAR INC.	ENTRETIEN JEUX D'EAU	5 262,89 \$
201900620 (I)	DOCU-DÉPÔT INC.	FOURNITURES DE BUREAU	213,85 \$
201900621 (I)	MICROBRASSERIE	FÊTE NATIONALE 2019	1 999,99 \$
201900622 (I)	CANADIAN TIRE	CC ENTRETIEN	5,16 \$
201900623 (I)	LES ENTREPRISES NOVA	CC ACHAT LOISIR	118,98 \$
201900624 (I)	BELL CANADA	CC COMMUNICATIONS	138,87 \$
201900625 (I)	POSTES Canada	ENVOI POSTAL	44,52 \$
201900626 (I)	FIDO SOLUTIONS INC.	CC COMMUNICATIONS SERVICE	95,96 \$
201900627 (I)	VOXSUN TELECOM INC.	CC RÉPARATION TÉLÉPHONE	864,40 \$
201900628 (I)	DOLLAR MA	CC CAMP DE JOUR	171,11 \$
201900629 (I)	PIZZA RAWDON	CC CAMP DE JOUR	51,30 \$
201900630 (I)	PETRO-CANADA	CC ESSENCE VOIRIE	92,00 \$
201900631 (I)	BEAULAC	CC PRODUITS NETTOYANTS	114,98 \$
201900632 (I)	LIBRAIRIE RENAUD BRAY	CC FOURNITURES DE BUREAU	39,08 \$
201900633 (I)	DELTA QUÉBEC	CC FRAIS DE DÉPLACEMENT	323,70 \$
201900634 (I)	FACEBC	CC FÊTE NATIONALE 2019	142,96 \$
201900635 (I)	RACJ MONTRÉAL	CC FÊTE NATIONALE 2019	89,00 \$
		Total	952 051,09 \$
		Salaires élus	5 625,73 \$
		Salaires employés	34 135,62 \$
		Salaires pompiers	1 986,15 \$

	Total des salaires	41 747,50 \$
	Grand total	993 798,59 \$

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Liguori adopte les dépenses payées et à payer des chèques numéros 201900515 à 201900635 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à les payer pour un montant de 993 798,59 \$.

Adoptée.

5. ADMINISTRATION

2019-149

5.1 ADOPTION D'UNE POLITIQUE POUR LA MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ PUBLIC AU PIED DU COURANT

Il est proposé par Mme Karine Pomerleau,

et unanimement résolu d'adopter la politique pour la mise en place d'un marché public au Pied du courant tel que joint en annexe du présent procès-verbal.

Adoptée.

5.2 DÉPÔT DES LETTRES DE DÉMISSION POUR LES SIÈGES #2 ET #5 DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LIGUORI

Le secrétaire-trésorier dépose les lettres de démission des conseillères Mme Karine Pomerleau et Mme Anick Desrosiers.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse répond aux questions des citoyens présents à la séance.

7. CORRESPONDANCE

2019-150

7.176 DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION HORS-FOYER POUR L'ACHAT D'ÎLOT À DÉCHET ET RECYCLAGE

Il est proposé par Mme Karine Pomerleau,

et résolu unanimement d'autoriser la participation de la Municipalité de Saint-Liguori à la demande de subvention de la MRC de Montcalm au programme de récupération hors-foyer pour l'achat de 8 îlots de récupération et de collecte de déchet qui seront installés dans les parcs de la Municipalité.

Adoptée.

2019-151

7.206 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA COALITION DES ORGANISATIONS ACADIENNES DU QUÉBEC - 2019

Il est proposé par M. Jean-Paul Richard,

et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une dépense de 150 \$ pour l'adhésion à la Coalition des organisations acadiennes

du Québec. La dépense sera affectée au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adoptée.

2019-152 **7.208 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À CARREFOUR
ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE (CAMF) - 2019**

Il est proposé par Mme Karine Pomerleau,

et résolu unanimement d'autoriser une dépense de 75 \$ (taxes non incluses) pour le renouvellement de l'adhésion 2019 du CAMF. La dépense sera affectée au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adoptée.

2019-153 **7.214 OFFRE DE SERVICE DE DAUPHIN MULTISERVICE POUR LE
FAUCHAGE DES CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA
SAISON 2019**

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu unanimement d'autoriser une dépense de 5 960 \$ (montant avant taxes) à Dauphins Multi-services pour deux passages pour le fauchage d'herbes sur les bords de route de la municipalité.

Adoptée.

2019-154 **7.216 MANDAT À CASTONGUAY, ROBITAILLE ET HARNOIS POUR
LA CRÉATION DE DEUX SERVITUDES SUR LE LOT 4 372 913 –
CENTRE D'HÉBERGEMENT DE SOINS LONGUE DURÉE ARMAND
MARCHAND**

Il est proposé par M. Jean-Paul Richard,

et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de Castonguay, Robitaille et Harnois à 1000 \$ (taxes en sus) pour des travaux d'arpentage incluant notamment la description technique nécessaire à la création de deux servitudes à la faveur de la Municipalité.

Adoptée.

2019-155 **7.219 MANDAT À CASTONGUAY, ROBITAILLE ET HARNOIS POUR
UNE OPÉRATION CADASTRALE SUR LES LOTS 4 372 872 ET
4 372 882 AINSI QUE LA CRÉATION D'UNE SERVITUDE**

Il est proposé par Mme Anick Desrosiers,

et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de Castonguay, Robitaille et Harnois à 2 100 \$ (taxes en sus) pour des travaux d'arpentage incluant notamment, les travaux de piquetage, d'opération cadastrale et la description technique nécessaire à la réalisation du projet.

Adoptée.

2019-156 **7.223 DEMANDE DE CLUB DE MOTONEIGE CARAVANE RAWDON
POUR LA SIGNALISATION DE PASSAGE DE MOTONEIGE**

Il est proposé par Mme Karine Pomerleau,

et résolu unanimement d'autoriser le Club Motoneige Caravane Rawdon à utiliser les passages suivants :

- Rang de la Rivière Nord près du numéro civique 540
- Rue Jetté à la limite de Saint-Jacques
- Chemin Labrèche

La municipalité établira la signalisation en conséquence.

Adoptée.

2019-157

7.226 RÉSOLUTION D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CONTRE L'IMPLANTATION D'UN AÉRODROME SUR SON TERRITOIRE

- CONSIDÉRANT la présentation du projet faite par les promoteurs 113167853 Canada Association aux citoyens de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan;
- CONSIDÉRANT QUE ce projet n'est pas dans l'intérêt des citoyens de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan;
- CONSIDÉRANT QUE ce terrain est situé en zone agricole, qu'il est cultivé depuis des années et fait partie des bonnes terres cultivables de la Municipalité de Saint-Roch-de-L'Achigan;
- CONSIDÉRANT la nuisance sonore et visuelle que ce projet engendra pour les citoyens de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan;
- CONSIDÉRANT l'image de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan qui évoque la quiétude et la tranquillité tout en intégrant des commerces et industries complémentaires à ses besoins réels et ses intérêts;
- CONSIDÉRANT l'impact négatif de la circulation du rang du Ruisseau-des-Anges-Sud;
- CONSIDÉRANT les secteurs résidentiels à proximité du projet proposé qui verront leur qualité de vie se dégrader;
- CONSIDÉRANT QUE les promoteurs n'ont pas jugé utile de faire une nouvelle étude acoustique du projet mais ont plutôt transposé des données de l'étude faite pour l'aéroport de Mascouche;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ainsi que les citoyens de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan demandent à monsieur François Legault, Premier Ministre du Québec, de rencontrer son homologue fédéral afin de s'assurer qu'un tel projet n'ait pas lieu dans sa municipalité,

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ainsi que les citoyens de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan demandent à **Transport Canada** de refuser l'implantation du projet d'aérodrome sur le territoire de Saint-Roch-de-l'Achigan, ce projet n'étant pas dans l'intérêt des citoyens de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Karine Pomerleau,

et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori appui la Municipalité de Saint-Roch-de-L'Achigan et demande à **Transport Canada** de refuser la demande d'implantation d'un aérodrome sur le territoire de Saint-Roch-de-L'Achigan par les promoteurs 113167853 Canada Association.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Roch-de-L'Achigan, à la MRC de Montcalm et à M. Marc Garneau, Ministre des Transports du gouvernement du Canada.

Adoptée.

2019-158

7.227 EMBAUCHE DE M. STEVE MAILHOT À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE

Il est proposé par M. Jean Bourgeois,

et résolu unanimement d'autoriser l'embauche de Monsieur Steve Mailhot à titre de pompier volontaire. La rémunération et les conditions de travail sont celles prévues à la politique salariale et conditions de travail des employés du service des incendies, adoptés en vertu de la résolution 2015-276.

Adoptée.

2019-159

7.229 DEMANDE DE CONTRIBUTION DU RÉSEAU DES FEMMES ÉLUES DE LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région;

CONSIDÉRANT QUE la mission du RFEL est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance;

CONSIDÉRANT QUE nous reconnaissons l'importance de la présence des femmes au sein des conseils

municipaux et favorisons la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Anick Desrosiers,

et résolu unanimement d'appuyer le Réseau des Femmes Élues de Lanaudière par une contribution financière de 100 \$, reconnaissant ainsi l'importance que nous accordons à la place des femmes au sein des conseils municipaux et nous engageant à soutenir les efforts du RFEL pour l'atteinte de ses objectifs.

Adoptée.

2019-160

7.231 DÉCOMPTE PROGRESSIF #8 SINTRA INC. – PROJET D'ÉGOUT VOLET CONDUIT SANITAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la recommandation de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux pour le volet MTQ, M. Jean-Philippe Lemire, ingénieur de Parallèle 54;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la recommandation de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux pour le volet municipal, M. Olivier Fréchette, ingénieur de GBI;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Paul Richard,

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme de 1 587 182,19 \$ (montant avec taxes) à Sintra inc., tel que prévu au décompte progressif #8 pour les travaux d'égout volet conduit sanitaire.

Adoptée.

2019-161

7.232 DÉCOMPTE PROGRESSIF #1 SINTRA INC. – PROJET D'ÉGOUT VOLET ÉTANG AÉRÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la recommandation de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux pour le volet municipal, M. Patrick Tremblay, ingénieur de GBI;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre-Luc Payette,

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme de 104 668,53 \$ (montant avec taxes) à Sintra inc., tel que prévu au décompte progressif #1 pour les travaux d'égout volet étang aéré.

Adoptée.

2019-162

7.237 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION (CARA)

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2019-03-10751 de la Municipalité régionale de comté de Montcalm, désignant les représentants de cette municipalité régionale de comté au sein de divers organismes régionaux;

CONSIDÉRANT QU' un poste pour un élu de la MRC est vacant et qu'il y ait lieu de le combler;

CONSIDÉRANT QUE les maires et mairesse de la MRC souhaitent que Mme Ghislaine Pomerleau, mairesse de Saint-Liguori, siège au sein du CA de la CARA.

IL EST PROPOSÉ par Mme Anick Desrosiers,

et unanimement résolu :

DE nommer Mme Ghislaine Pomerleau, à titre de représentante des élus de la Municipalité régionale de comté de Montcalm, au conseil d'administration de la Corporation de l'aménagement de la rivière l'Assomption.

D'acheminer une copie de la présente résolution à la CARA.

Adoptée.

2019-163

7.241 DÉCOMPTE PROGRESSIF #2 – ASPHALTAGE DES RUES MINI, ADAM ET UNE PARTIE DE LA RUE DES ÉRABLES – RÉCEPTION FINALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la recommandation de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux, M. Patrick Charron, du service technique de la MRC de Montcalm;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme de 3 675,43 \$ (montant avant taxes) à Excavation Normand Majeau inc., tel que prévu au décompte progressif #2 pour les travaux d'asphaltage des rues Mini, Adam et une partie de la rue des Érables.

Adoptée.

2019-164

7.242 DÉCOMPTE PROGRESSIF #1 – RÉFECTION DU RANG DOUBLE ET DE LA RUE HÉROUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la recommandation de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux, M. Jonathan Talbot, ingénieur junior de Parallèle 54;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Pomerleau,

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme de 343 183,09 \$ (montant avec taxes) à Excavation Normand Majeau inc., tel que prévu au décompte progressif #1 pour les travaux de réfection du rang Double et de la rue Héroux.

Adoptée.

2019-165

7.244 DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #2 – ASPHALTAGE DU DOMAINE PAUZÉ PHASE 2

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la recommandation de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux, M. Patrick Charron, du service technique de la MRC de Montcalm;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme de 3 591,47 \$ (montant avant taxes) à Excavation Normand Majeau inc., tel que prévu au décompte progressif #2 pour les travaux d'asphaltage du Domaine Pauzé phase II.

Adoptée.

2019-166

7.246 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ / LOT 4 373 017

CONSIDÉRANT QUE M. Serge Rivest demande que son terrain (lot 4 373 017) puisse être utilisé à des fins résidentielle et commerciale;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande ne contrevient pas aux règlements de la Municipalité de Saint-Liguori et aux mesures de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE le terrain d'une superficie de 1410,90 mètres carrés, se situe en zone blanche (70 %) et en zone agricole (30 %);

CONSIDÉRANT QUE le demandeur doit présenter une demande à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 58.1 de la Loi, la municipalité doit faire à la CPTAQ une recommandation de ladite demande;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 58.2 de la Loi, ladite recommandation doit être motivée en tenant compte des 10 critères visés à l'article 62 :

1. Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants

La superficie du lot est insuffisante pour y vivre de l'agriculture.
Les lots avoisinants sont résidentiels.

2. **Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture**
Le site retenu est utilisé à des fins commerciales depuis 1982 et est situé dans le périmètre urbain.
3. **Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants**
L'usage est déjà existant, la superficie de terrain est trop petite pour être cultivable. Des résidences sont construites sur les terrains voisins.
4. **Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale**
L'usage proposé par le demandeur ne présente pas de contraintes en matière environnementale.
5. **La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture**
Le commerce est déjà installé depuis 1982, aucune contrainte sur l'agriculture.
6. **L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole**
Le secteur visé par le projet est résidentiel.
7. **L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources en eau et sol dans la municipalité et dans la région**
Le projet présenté ne comporte aucun impact négatif sur les ressources en eau et sol dans la municipalité et dans la région. Le terrain est desservi par le réseau d'aqueduc municipal.
8. **La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture**
Le terrain est trop petit pour que le revenu principal soit l'agriculture.
9. **L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité régionale de comté, une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique**
Le commerce est bénéfique pour la communauté.
10. **Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie**
Le commerce de M. Rivest est l'un des commerces importants pour la vitalité économique de la Municipalité et fournit notamment des emplois à des résidents de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Paul Richard,

et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Liguori recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de faire droit à la demande de M. Serge Rivest portant sur le lot 4 373 017.

Adoptée.

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse répond aux questions des citoyens présents à la réunion.

2019-167

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée (21 heures).

Adoptée.

Ghislaine Pomerleau, mairesse

Simon Franche, directeur général
et secrétaire-trésorier



Politique de location d'espace pour le marché public

Mise à jour : Juillet 2019

Marché public de Saint-Liguori

Article 1 Objectifs

La présente politique vise à permettre la bonne utilisation et la transparence de l'octroi de kiosque sur la place du marché public du Pied du courant.

Article 2 Admissibilité

Pour être admissible, le demandeur doit répondre aux critères suivants :

- Être un résident et producteur/transformateur de la Municipalité de Saint-Liguori;
- Lorsque nécessaire, détenir un permis du MAPAQ.

Le kiosque doit répondre aux normes suivantes :

- L'utilisation de sac en plastique non réutilisable est prohibé;
- Le kiosque doit offrir uniquement la vente de produit agricole (élevage, maraicher, végétale, etc.);
- Les produits peuvent être transformés ou non;
- Le demandeur est responsable d'apporter le matériel requis et de le retirer dès la fermeture des heures du marché public;
- Le demandeur est responsable de garder le site propre et d'éviter tout dommage à la propriété.

Sont prohibés les activités suivantes :

- Vente de cannabis et d'alcool ainsi que leurs dérivés
- Vente de type tupperware

Article 3 Certificat d'autorisation

Le demandeur doit avoir reçu un certificat d'autorisation de la Municipalité avant de participer au marché public. La Municipalité peut exiger de remplir tout formulaire ou document qu'elle juge nécessaire pour l'octroi du certificat d'autorisation.

Article 4 Heures et jours du marché public

Les heures du marché public sont déterminées par le conseil municipal. À défaut, les heures qui devront être respecté sont les suivants :

Samedi de 10 h 00 à 17 h 00

Dimanche de 10 h 00 à 17 h 00

Article 5 Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur le 9 juillet 2019.